AED: acte 2 de la mobilisation dès le 19 janvier

À la suite de la journée de grève inédite des assistant-e-s d'éducation (AED, AP & APS) du 1er décembre dernier, d'autres actions locales ont eu lieu tout au long du mois de décembre : journée de grève, rassemblement, conférence de presse, participation aux manifestations du 5 décembre, happening, etc. Cette mobilisation a trouvé un fort écho dans la presse régionale.

Localement des solidarités avec les autres catégories de personnels ont pu se mettre en place : caisses de grève, vote de motions pour l'obtention de la prime REP, affichage et grève en soutien aux revendications des AED.

Des collectifs d'assistant-e-s d'éducation se sont créés un peu partout sur le territoire, rompant ainsi l'isolement auquel sont soumises les équipes. Des assemblées générales se sont réuni-e-s tout au long du mois de décembre ainsi qu'une coordination nationale afin de décider de la suite à donner au mouvement.



- Les collectifs d'assistant·e·s d'éducation appellent à une semaine de grève et de mobilisation à compter du 19 janvier 2021.
- SUD éducation soutient l'auto-organisation des personnels et appelle les assistant-e-s d'éducation à se réunir, à se saisir de cet appel et à se mettre en grève massivement aux dates décidées localement ainsi que le 26 janvier, journée de grève dans l'éducation nationale pour les salaires.
- X SUD éducation dépose préavis de grève spécifique aux AED pour la période.
- SUD éducation ouvre une caisse de grève en ligne pour soutenir financièrement les AED et AESH en grève.

SUD éducation revendique :

- la titularisation sans condition de tous les personnels assistant-e-s d'éducation qui le souhaitent par la création d'un statut d'éducateur-trice scolaire ;



- l'augmentation des salaires et la baisse du temps de travail ;
- l'obtention de la prime REP/REP+ pour tous les personnels travaillant en éducation prioritaire ;
- le recrutement massif de personnels AED et la fin du recrutement par les chef-fe-s d'établissement, pour un recrutement académique ;
- l'accès à une formation initiale et continue et l'augmentation du crédit d'heure pour formation :
- du matériel de protection fourni par l'employeur et le versement de la prime Covid.